



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le 12 juin 2025 à 9h00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Witcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

SONT PRÉSENTS EN ZOOM :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

SONT ABSENTS :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

0 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 470-2025
4. APPROBATION – PAIEMENT DE FACTURES À RÉGULARISER – CAIN LAMARRE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 9h03.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-085**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. NUMÉRO DE RÉOLUTION 2025-06-086
ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE
EN VERTU DU RÈGLEMENT 470-2025**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 470-2025 autorisant une dépense et un emprunt d'un montant total de 434 725 \$ pour le projet de remplacement du ponceau 5038 sur le chemin Glen ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ledit règlement a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à un emprunt temporaire en attendant la conclusion du financement à long terme prévu par ce règlement ;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Lac-Memphrémagog, institution financière de la Municipalité, a été sollicitée afin de procéder au financement temporaire du règlement d'emprunt numéro 470-2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest contracte un emprunt temporaire d'un montant maximal de 434 725 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Lac-Memphrémagog, conformément au règlement d'emprunt numéro 470-2025, pour financer les dépenses admissibles prévues audit règlement en attendant l'émission du financement permanent.

QUE ledit emprunt temporaire soit consenti selon les modalités à convenir entre la Municipalité et la Caisse, notamment en ce qui a trait au taux d'intérêt, à l'échéancier de remboursement et aux autres conditions usuelles.

QUE Monsieur le maire, Denis Vaillancourt, et Madame la directrice générale et greffière-trésorière, Léa Laplante, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment le contrat de prêt, les documents d'offre de financement et toute autre pièce afférente.

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

**4. NUMÉRO DE RÉSOLUTION 2025-06-087
APPROBATION – PAIEMENT DE FACTURES À
RÉGULARISER – CAIN LAMARRE**

ATTENDU QUE certaines factures du cabinet Cain Lamarre, liées à des services juridiques rendus à la Municipalité, demeurent à régulariser ;

ATTENDU QUE le maintien du lien contractuel avec le cabinet est essentiel pour la poursuite des mandats juridiques en cours ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise, par la présente résolution, le paiement des factures récemment identifiées à payer, pour un montant total de 11 046,59 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les paiements nécessaires afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.



No de résolution
ou annotation

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-06-088
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 9h12.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

